RCS : ST ETIENNE
Code greffe : 4202

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de ST ETIENNE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2017 B 01523
Numéro SIREN : 833 436 835
Nom ou dénomination : DEUX AU CARRÉ

Ce dépôt a été enregistré le 06/07/2021 sous le numéro de dépôt B2021/008008

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

① BILAN SIMPLIFIE

DGFiP N° 2033-A-SD2020

Désignation de l'entreprise : SAS DEUX AU CARRE — 20 Rue des Roses — Néant ☐ *

Adresse de l'entreprise : 42170 SAINT JUST SAINT RAMBERT

SIRET : 8 3 3 4 3 6 8 3 5 0 0 0 1 5

Durée de l'exercice en nombre de mois * : 12 — Durée de l'exercice précédent * : 12

ACTIF

			Brut 1		Amortissements-Provisions 2	Exercice N clos le 30092020 Net 3	Exercice N-1 clos le 30092019 Net 4
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial*	010		012		
		Autres*	014		016		
	Immobilisations corporelles*		028		030		
	Immobilisations financières* (1)		040	112 500	042	112 500	111 500
	Total I (5)		044	**112 500**	048	**112 500**	**111 500**
ACTIF CIRCULANT	STOCKS Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050		052		
	STOCKS Marchandises *		060		062		
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066		
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	12 000	070	12 000	
		Autres * (3)	072	1 253	074	1 253	18 880
	Valeurs mobilières de placement		080		082		
	Disponibilités		084	72 120	086	72 120	98 312
	Charges constatées d'avance *		092	16 887	094	16 887	
	Total II		096	**102 260**	098	**102 260**	**117 192**
	Total général (I + II)		110	**214 760**	112	**214 760**	**228 692**

CAPITAUX PROPRES

		Exercice N NET 1	Exercice N-1 NET 2
Capital social ou individuel*	120	1 000	1 000
Ecarts de réévaluation	124		
Réserve légale	126	100	100
Réserves réglementées*	130		
Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)	132	67 592	47 819
Report à nouveau	134		
Résultat de l'exercice	136	**45 583**	**43 928**
Provisions réglementées	140		
Total I	142	**114 274**	**92 846**
Provisions pour risques et charges — **Total II**	154		

GREFFE TRIBUNAL de COMMERCE ST-ETIENNE
008008 06 JUIL 2021
B 1523

DETTES (4)

Emprunts et dettes assimilées	156	24 703	34 723
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164		
Fournisseurs et comptes rattachés *	166	6 070	5 729
Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : 169 16 027)	172	69 713	95 393
Produits constatés d'avance	174		
Total III	176	**100 485**	**135 846**
Total général (I + II + III)	180	**214 760**	**228 692**

RENVOIS

(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	14 549
(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	1 000
(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

(2) COMPTE DE RESULTAT SIMPLIFIE DE L'EXERCICE (en liste)

DGFiP N° 2033-B-SD2020

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise: SAS DEUX AU CARRE

Néant ☐ *

					Exercice N clos le 30092020 (1)	Exercice N-1 clos le 30092019 (2)
A - RESULTAT COMPTABLE						
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209	210		
	Production vendue : biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215	214		
	Production vendue : services *		217	218	139 188	148 000
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222		
	Production immobilisée *			224		
	Subventions d'exploitation reçues			226	3 000	
	Autres produits			230	3 165	
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)			232	**145 352**	**148 000**
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)			234		
	Variation de stock (marchandises) *			236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)			238		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*			240		
	Autres charges externes* : (dont crédit bail : - mobilier : 8 386 - immobilier :)			242	40 471	28 023
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243 565	244	1 890	1 427
	Rémunérations du personnel *			250	54 396	58 759
	Charges sociales (cf. renvoi 380 du 2033-D)			252	18 210	28 787
	Dotations aux amortissements *			254		
	Dotations aux provisions			256		
	Autres charges : dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *		259	262	157	24
	Autres charges : dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260			
	Total des charges d'exploitation (II)			264	**115 124**	**117 020**
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	**30 229**	**30 981**
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers			(III) 280	20 240	18 241
	Produits exceptionnels			(IV) 290		1 500
	Charges financières			(V) 294	440	589
	Charges exceptionnelles : Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)		347	(VI) 300	600	1 500
	Charges exceptionnelles : Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)		348			
	Impôts sur les bénéfices *			(VII) 306	3 846	4 705
2 - BENEFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)				310	**45 583**	**43 928**
B - RESULTAT FISCAL	Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2			312	**45 583**	314
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*			316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318		
	Provisions non déductibles*			322		
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324	4 216	
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés		247	330	1 600	
	écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*		248			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option (Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))		249	251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999		
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997
	Entreprises nouvelles (44. sexies)		986			
	Zone franche urbaine (44. octies et 44 octies A)		987			
	Zones restructuration de la défense (44 terdecies)		127			
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)		981			342
	Jeune entreprise innovante (44. sexies A)		989			
	Zone de revitalisation rurales (44. quindecies)		138			
	Pôles de compétitivité hors CICE (art 44 undecies)		990			
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)		991			
	Bassins urbains à dynamiser-BUD (art. 44 sexdecies)		992			
	ZFA NG (44 quaterdecies)		345			
	Investissements outre-mer		344			
	Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)		993			
	Divers* dont : Créance due au report en arrière du déficit		346			350 23 360
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies)		655			
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies A)		643			
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies B)		645			
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies C)		647			
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies D)		648			
	Déduction exceptionnelle simulateur de conduite		641			
RESULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DEFICITS ANTERIEURS				Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2	352 **28 039**	354
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière * (Entreprises I.S. seulement)			356		
	Déficits antérieurs reportables :* dont imputés sur le résultat :					360
RESULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DEFICITS	Bénéfice col. 1	Déficit col. 2		370	**28 039**	372

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT

ANNEXE - Elément 1

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en **euros**

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **214 760** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **165 592** euros et un total **charges** de **120 010** euros,dégageant ainsi un **résultat** de **45 583** euros.

L'exercice considéré débute le **01/10/2019** et finit le **30/09/2020.**
Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

ANNEXE - Elément 1

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en **euros**

Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.
Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.
Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

ANNEXE - Elément 2

Immobilisations

Etat exprimé en **euros**		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 30/09/2020
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Autres						
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre						
	sur sol d'autrui						
	instal. agenct aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels						
	Instal., agencement, aménagement divers						
	Matériel de transport						
	Matériel de bureau, mobilier						
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES						
FINANCIERES	Participations évaluées en équivalence						
	Autres participations	111 500		1 000			112 500
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières						
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	**111 500**		**1 000**			**112 500**
	TOTAL	**111 500**		**1 000**			**112 500**

ANNEXE - Elément 3

Amortissements

	Etat exprimé en **euros**	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 30/09/2020
			Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement				
	Autres				
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions sur sol propre				
	sur sol d'autrui				
	instal. agencement aménagement				
	Instal technique, matériel outillage industriels				
	Autres Instal., agencement, aménagement divers				
	Matériel de transport				
	Matériel de bureau, mobilier				
	Emballages récupérables et divers				
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	TOTAL				

	Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires						
	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortissement à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre							
sur sol d'autrui							
instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agenct aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

Provisions

Etat exprimé en **euros**		Début exercice	Augmentations	Diminutions	30/09/2020
PROVISIONS REGLEMENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour pertes sur marchés à terme				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres				
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations : incorporelles				
	Sur immobilisations : corporelles				
	Sur immobilisations : des titres mis en équivalence				
	Sur immobilisations : titres de participation				
	Sur immobilisations : autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients				
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION				
	TOTAL GENERAL				
	Dont dotations et reprises : - d'exploitation				
	Dont dotations et reprises : - financières				
	Dont dotations et reprises : - exceptionnelles				

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.

ANNEXE - Elément 5

Créances et Dettes

	Etat exprimé en **euros**	30/09/2020	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières			
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	12 000	12 000	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	736	736	
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée	517	517	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés (2)			
	Débiteurs divers			
	Charges constatées d'avances	16 887	16 887	
	TOTAL DES CREANCES	**30 140**	**30 140**	

(1) Prêts accordés en cours d'exercice
(1) Remboursements obtenus en cours d'exercice
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)

		30/09/2020	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles (1)				
	Autres emprunts obligataires (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine (1)	11	11		
	Emp. dettes ets de crédit à plus 1an à l'origine (1)	24 692	10 142	14 549	
	Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				
	Fournisseurs et comptes rattachés	6 070	6 070		
	Personnel et comptes rattachés	5 096	5 096		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	9 026	9 026		
	Impôts sur les bénéfices	3 846	3 846		
	Taxes sur la valeur ajoutée	10 792	10 792		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	1 676	1 676		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	3 250	3 250		
	Groupe et associés (2)	16 027	16 027		
	Autres dettes	20 000	20 000		
	Dette représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance				
	TOTAL DES DETTES	**100 485**	**85 936**	**14 549**	

(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	
(1)	Emprunts remboursés en cours d'exercice	9 935
(2)	Emprunts dettes associés (personnes physiques)	16 027

ANNEXE - Elément 6.10

Produits à recevoir (avec détail)

Etat exprimé en **euros**	30/09/2020	30/09/2019	Variations	%
Créances rattachées à des participations				
Autres immobilisations financières				
Autres créances clients				
Autres créances	569	329	240	72,90
TOTAL	**569**	**329**	**240**	72,90

ANNEXE - Elément 6.11

Charges à payer (avec détail)

Etat exprimé en **euros**	30/09/2020	30/09/2019	Variations	%
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	68	153	(85)	-55,66
Emprunts et dettes financières divers				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 100	5 126	(2 026)	-39,52
Dettes fiscales et sociales	4 446	4 071	375	9,21
Dettes fournisseurs d'immobilisation				
Autres dettes				
TOTAL	**7 614**	**9 351**	**(1 737)**	-18,57

ANNEXE - Elément 6.12

Charges constatées d'avance (avec détail)

Etat exprimé en **euros**	30/09/2020	30/09/2019	Variations %
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION	16 887		16 887
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL	**16 887**		**16 887**

ANNEXE - Elément 6.12

Produits constatés d'avance (avec détail)

Etat exprimé en **euros**	30/09/2020	30/09/2019	Variations %
Produits constatés d'avance - EXPLOITATION			
Produits constatés d'avance - FINANCIERS			
Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS			
TOTAL			

ANNEXE - Elément 6.14

Capital social

Etat exprimé en **euros**	30/09/2020	Nombre	Val. Nominale	Montant
ACTIONS / PARTS SOCIALES	Du capital social début exercice	1 000,00	1,0000	1 000,00
	Emises pendant l'exercice		0,0000	
	Remboursées pendant l'exercice		0,0000	
	Du capital social fin d'exercice	**1 000,00**	**1,0000**	**1 000,00**

Variations des Capitaux Propres

Etat exprimé en **euros**	Capitaux propres clôture 30/09/2019	Affectation du résultat N-1 [1]	Apports avec effet rétroactif	Variations en cours d'exercice [2]	Capitaux propres clôture 30/09/2020
Capital social	1 000				1 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...					
Ecarts de réévaluation					
Réserve légale	100				100
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves réglementées					
Autres réserves	47 819	19 773			67 592
Report à nouveau		(6 000)		6 000	
Résultat de l'exercice	43 928	(43 928)		45 583	45 583
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
TOTAL	**92 846**	**(30 155)**		**51 583**	**114 274**

Date de l'assemblée générale		
Dividendes attribués	30 155	
[1] dont dividende provenant du résultat n-1	30 155	
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après affectation du résultat n-1		62 691
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après apports avec effet rétroactif		62 691
[2] Dont variation dues à des modifications de structure au cours de l'exercice		
Variation des capitaux propres au cours de l'exercice hors opérations de structure		21 428

ANNEXE - Elément 6.17

Ventilation du chiffre d'affaires

Etat exprimé en **euros**	**France**	**Export**	**Total**
Ventes de marchandises			
Production vendue de biens			
Production vendue de travaux			
Production vendue de services	139 188		139 188
TOTAL	**139 188**		**139 188**

ANNEXE - Elément supplémentaire

Annexe CICE

Etat exprimé en **euros**

Le Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE) est comptabilisé au rythme de l'engagement.

Il est à prendre en compte au fur et à mesure de l'engagement des charges de rémunérations correspondantes, que la clôture coïncide ou non avec l'année civile, pour les comptes annuels comme pour les comptes intermédiaires.

La comptabilisation du CICE a été réalisée par l'option :

- comptabilisation en diminution des charges de personnel, par un crédit dans un sous compte 64

- comptabilisation en diminution de l'impôt sur les sociétés

La prise en compte du CICE impacte les états financiers par la matérialisation de l'élément suivant :

- Crédit d'impôt pour un montant de **0** euros

L'utilisation du CICE a été faite conformément à son objet d'amélioration de la compétitivité de l'entreprise.

Des actions ont été menées en matière d'investissement, de recherche, d'innovation, de recrutement,
de prospection de nouveaux marchés, de transition écologique et énergétique, de reconstitution du fonds de roulement.

DEUX AU CARRÉ

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE AU CAPITAL DE 1 000 EUROS

Siège social : 20 rue des Roses

ST JUST ST RAMBERT (Loire)

833 436 835 RCS SAINT ETIENNE

TEXTE DE LA RESOLUTION D'AFFECTATION DE RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2020

SOUMISE ET ADOPTEE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE EN DATE DU 15 JUIN 2021

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice, s'élevant à 45 582.54 euros, de la manière suivante :

- une somme de 24 154.58 €
 aux actions, à titre de dividende, soit, par action,
 une somme de 24.15 €

- et le surplus, soit 25 582.54 €
 au compte Autres réserves

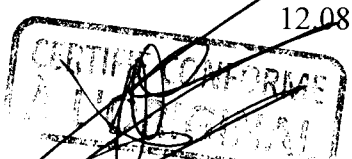
Total 45 582.54 €

En conséquence, chaque action recevra un dividende de 24,15 euros, éligible, pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158 §3.2° du Code général des impôts.

Ce dividende sera mis en paiement à compter de ce jour.

L'assemblée générale, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du code général des impôts, prend acte de ce que les sommes distribuées à titre de dividendes par action depuis la constitution de la société ont été les suivantes :

Exercice	Dividendes	Eligible à abattement	Non-éligible
30 septembre 2019	24.15 €	24.15 €	0.00 €
30 septembre 2018	12.08 €	12.08 €	0.00 €



. S.A.S DEUX AU CARRE
.
. 20 RUE DES ROSES
. 42170 SAINT-JUST-SAINT-RAMBERT

Schneider

Rue du Pinet
43120 Monistrol-sur-Loire

Tél. : 04 71 66 53 09

Fax : 04 71 61 64 26

accueil@cabinetschneider.fr

www.cabinetschneider.fr

S.A.S. DEUX AU CARRE
SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEES AU CAPITAL DE 1 000 EUROS
SIEGE SOCIAL : 20 RUE DES ROSES 42170 SAINT JUST SAINT RAMBERT
RCS SAINT ETIENNE 833 436 835

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE DU 01/10/2019 AU 30/09/2020

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes de la **S.A.S. DEUX AU CARRE** relatif à l'exercice clos le **30/09/2020,** tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le Président sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au COVID-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

I – Fondement de cette opinion.

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01/10/2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Schneider

II – Justifications des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant.

Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

III - Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

IV – Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

SAS CABINET SCHNEIDER - Capital social 50 000 €

Schneider

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en oeuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Monistrol-sur-Loire, le 13 Mai 2021.

SAS CABINET SCHNEIDER
Monsieur Cyrille SCHNEIDER
Commissaire aux Comptes

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

① BILAN SIMPLIFIE

DGFiP N° 2033-A-SD2021

Désignation de l'entreprise : SAS DEUX AU CARRE — 20 Rue des Roses — Néant ☐ *

Adresse de l'entreprise : 42170 SAINT JUST SAINT RAMBERT

SIRET : 8 3 3 4 3 6 8 3 5 0 0 0 1 5

Durée de l'exercice en nombre de mois * : 12 — Durée de l'exercice précédent * : 21

ACTIF

			Brut 1	Amortissements-Provisions 2	Exercice N clos le 30092020 Net 3	Exercice N-1 clos le 30092019 Net 4
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles : Fonds commercial*	010		012		
	Immobilisations incorporelles : Autres*	014		016		
	Immobilisations corporelles*	028		030		
	Immobilisations financières* (1)	040	112 500	042	112 500	
	Total I (5)	044	**112 500**	048	**112 500**	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS : Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052		
	STOCKS : Marchandises *	060		062		
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066		
	Créances (2) : Clients et comptes rattachés *	068	12 000	070	12 000	
	Créances (2) : Autres * (3)	072	1 253	074	1 253	
	Valeurs mobilières de placement	080		082		
	Disponibilités	084	72 120	086	72 120	
	Charges constatées d'avance *	092	16 887	094	16 887	
	Total II	096	**102 260**	098	**102 260**	
	Total général (I + II)	110	**214 760**	112	**214 760**	

PASSIF

			Exercice N NET 1	Exercice N-1 NET 2
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120	1 000	
	Ecarts de réévaluation	124		
	Réserve légale	126	100	
	Réserves réglementées*	130		
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)	132	67 592	
	Report à nouveau	134		
	Résultat de l'exercice	136	**45 583**	
	Provisions réglementées	140		
	Total I	142	**114 274**	
Provisions pour risques et charges	**Total II**	154		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156	24 703	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164		
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166	6 070	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : 169 16 027)	172	69 713	
	Produits constatés d'avance	174		
	Total III	176	**100 485**	
	Total général (I + II + III)	180	**214 760**	

SAS CABINET SCHNEIDER — COMMISSAIRE AUX COMPTES

RENVOIS

(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	14 549
(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	112 500
(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

② COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFiP N° 2033-B-SD2021

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise: SAS DEUX AU CARRE

Néant ☐ *

A - RÉSULTAT COMPTABLE

			Exercice N clos le 30092020 (1)	Exercice N-1 clos le 30092019 (2)
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	210		
	Production vendue biens	214		
	Production vendue services *	218	139 188	
	dont export et livraisons intracommunautaires 209 / 215 / 217			
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)	222		
	Production immobilisée *	224		
	Subventions d'exploitation reçues	226	3 000	
	Autres produits	230	3 165	
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)	232	**145 352**	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)	234		
	Variation de stock (marchandises) *	236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)	238		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*	240		
	Autres charges externes* : (dont crédit bail : - mobilier : 8 386 - immobilier :)	242	40 471	
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE * 243 : 565)	244	1 890	
	Rémunérations du personnel *	250	54 396	
	Charges sociales (cf. renvoi 380 du 2033-D)	252	18 210	
	Dotations aux amortissements *	254		
	Dotations aux provisions	256		
	Autres charges (dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * 259 ; dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles 260)	262	157	
	Total des charges d'exploitation (II)	264	**115 124**	
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	270	**30 229**	
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)	280	20 240	
	Produits exceptionnels (IV)	290		
	Charges financières (V)	294	440	
	Charges exceptionnelles (Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies) 347 ; Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D) 348) (VI)	300	600	
	Impôts sur les bénéfices * (VII)	306	3 846	
	2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)	310	**45 583**	
	B - RÉSULTAT FISCAL Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2	312	**45 583**	314
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*	316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles	318		
	Provisions non déductibles*	322		
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)	324	4 216	
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés 247 ; écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* 248	330	1 600	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option (Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D) 249)	251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime	998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime	999		
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime	997		
	Entreprises nouvelles (44. sexies) 986 ; Jeune entreprise innovante (44. sexies A) 989 ; Zone de revitalisation rurales (44. quindecies) 138	342		
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies) 981 ; Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies) 991 ; Bassins urbains à dynamiser-BUD (art. 44 sexdecies) 992			
	ZFA NG (44 quaterdecies) 345 ; Investissements outre-mer 344 ; Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies) 993			
	Zone franche urbaine (44. octies et 44 octies A) 987 ; Zones restructuration de la défense (44 terdecies) 127			
	dont divers* Créance due au report en arrière du déficit 346 ; Déduction exceptionnelle (art 39 decies) 655 ; Déduction exceptionnelle simulateur de conduite 641	350	23 360	
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies A) 643 ; Déduction exceptionnelle (art 39 decies B) 645 ; Déduction exceptionnelle (art 39 decies C) 647			
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies D) 648 ; Déduction exceptionnelle (art 39 decies G) 649 ; Déductions exceptionnelles (art. 39 decies F) 990			
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2	352	**28 039**	354
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière * (Entreprises I.S. seulement)	356		
	Déficits antérieurs reportables :* dont imputés sur le résultat :			360
	RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2	370	**28 039**	372

CABINET SCHNEIDER COMMISSAIRE AUX COMPTES

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en **euros**

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **214 760** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **165 592** euros et un total **charges** de **120 010** euros,dégageant ainsi un **résultat** de **45 583** euros.

L'exercice considéré débute le **01/10/2019** et finit le **30/09/2020.**
Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

SAS CABINET SCHNEIDER COMMISSAIRE AUX COMPTES

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Règles et Méthodes Comptables

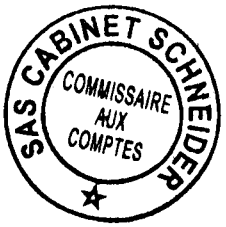
Etat exprimé en **euros**

Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.



Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.
Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.
Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Evènements significatifs et faits caractéristiques de l'exercice

1.1 - Conséquences de l'événement Covid-19 : IMPACT NON SIGNIFICATIF

L'événement Covid-19 n'a pas eu d'impact significatif sur le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'entreprise. Etant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en **euros**

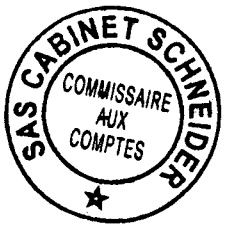
2.1 Evènements significatifs

Information relative aux traitements comptables induits par l'épidémie de Coronavirus

Conformément aux dispositions de l'article L 833-2 du Plan Comptable Général, les comptes annuels de l'entité au 31/12/2020 ont été arrêtés sans aucun ajustement lié à l'épidémie du Coronavirus.

les éléments suivants reflètent uniquement les conditions qui existaient à la date de clôture, sans tenir compte de l'évolution ultérieure de la situation :

- la valeur comptable des actifs et des passifs
- la dépréciation des créances clients
- la dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles
- la dépréciation des stocks
- les impôts différés actifs
- le chiffre d'affaires
- les « covenants » bancaires"



A la date d'arrêté des comptes de l'entité, la direction n'a pas connaissance d'incertitudes significatives qui remettent en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation.

Immobilisations

Etat exprimé en **euros**

		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 30/09/2020
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Autres						
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre						
	sur sol d'autrui						
	instal. agenct aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels						
	Instal., agencement, aménagement divers						
	Matériel de transport						
	Matériel de bureau, mobilier						
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES						
FINANCIERES	Participations évaluées en équivalence						
	Autres participations			112 500			112 500
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières						
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES			**112 500**			**112 500**
	TOTAL			**112 500**			**112 500**

SAS CABINET SCHNEIDER
COMMISSAIRE AUX COMPTES

Amortissements

Etat exprimé en **euros**		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 30/09/2020
			Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement				
	Autres				
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions sur sol propre				
	sur sol d'autrui				
	instal. agencement aménagement				
	Instal technique, matériel outillage industriels				
	Autres Instal., agencement, aménagement divers				
	Matériel de transport				
	Matériel de bureau, mobilier				
	Emballages récupérables et divers				
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	TOTAL				

SAS CABINET SCHNEIDER COMMISSAIRE AUX COMPTES

	Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires						
	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortissement à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre							
sur sol d'autrui							
instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agenct aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

Provisions

Etat exprimé en **euros**		Début exercice	Augmentations	Diminutions	30/09/2020
PROVISIONS REGLEMENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour pertes sur marchés à terme				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres				
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations : incorporelles				
	Sur immobilisations : corporelles				
	Sur immobilisations : des titres mis en équivalence				
	Sur immobilisations : titres de participation				
	Sur immobilisations : autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients				
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION				
	TOTAL GENERAL				
	Dont dotations et reprises : - d'exploitation				
	Dont dotations et reprises : - financières				
	Dont dotations et reprises : - exceptionnelles				
	Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.				

SAS CABINET SCHNEIDER COMMISSAIRE AUX COMPTES

Créances et Dettes

Etat exprimé en **euros**	30/09/2020	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES			
Créances rattachées à des participations			
Prêts (1) (2)			
Autres immobilisations financières			
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	12 000	12 000	
Créances représentatives des titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	736	736	
Impôts sur les bénéfices			
Taxes sur la valeur ajoutée	517	517	
Autres impôts, taxes versements assimilés			
Divers			
Groupe et associés (2)			
Débiteurs divers			
Charges constatées d'avances	16 887	16 887	
TOTAL DES CREANCES	**30 140**	**30 140**	
(1) Prêts accordés en cours d'exercice			
(1) Remboursements obtenus en cours d'exercice			
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			

SAS CABINET SCHNEIDER — COMMISSAIRE AUX COMPTES

	30/09/2020	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES				
Emprunts obligataires convertibles (1)				
Autres emprunts obligataires (1)				
Emp. dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine (1)	11	11		
Emp. dettes ets de crédit à plus 1an à l'origine (1)	24 692	10 142	14 549	
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				
Fournisseurs et comptes rattachés	6 070	6 070		
Personnel et comptes rattachés	5 096	5 096		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	9 026	9 026		
Impôts sur les bénéfices	3 846	3 846		
Taxes sur la valeur ajoutée	10 792	10 792		
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	1 676	1 676		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	3 250	3 250		
Groupe et associés (2)	16 027	16 027		
Autres dettes	20 000	20 000		
Dette représentative de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL DES DETTES	**100 485**	**85 936**	**14 549**	
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice	9 935			
(2) Emprunts dettes associés (personnes physiques)	16 027			

Produits à recevoir (avec détail)

Etat exprimé en **euros**	30/09/2020	30/09/2019	Variations %
Créances rattachées à des participations			
Autres immobilisations financières			
Autres créances clients			
Autres créances	569		569
TOTAL	**569**		**569**

SAS CABINET SCHNEIDER
COMMISSAIRE AUX COMPTES

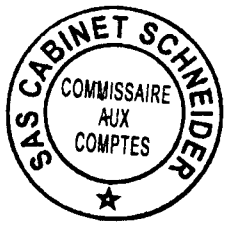
Charges à payer (avec détail)

Etat exprimé en **euros**	30/09/2020	30/09/2019	Variations %
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	68		68
Emprunts et dettes financières divers			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 100		3 100
Dettes fiscales et sociales	4 446		4 446
Dettes fournisseurs d'immobilisation			
Autres dettes			
TOTAL	**7 614**		**7 614**

SAS CABINET SCHNEIDER
COMMISSAIRE AUX COMPTES

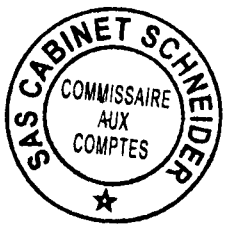
Charges constatées d'avance (avec détail)

Etat exprimé en **euros**	30/09/2020	30/09/2019	Variations %
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION	16 887		16 887
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL	**16 887**		**16 887**



Produits constatés d'avance (avec détail)

Etat exprimé en **euros**	30/09/2020	30/09/2019	Variations %
Produits constatés d'avance - EXPLOITATION			
Produits constatés d'avance - FINANCIERS			
Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS			
TOTAL			



Capital social

Etat exprimé en **euros**	30/09/2020	Nombre	Val. Nominale	Montant
ACTIONS / PARTS SOCIALES	Du capital social début exercice	1 000,00	1,0000	1 000,00
	Emises pendant l'exercice		0,0000	
	Remboursées pendant l'exercice		0,0000	
	Du capital social fin d'exercice	**1 000,00**	**1,0000**	**1 000,00**

SAS CABINET SCHNEIDER
COMMISSAIRE AUX COMPTES

Variations des Capitaux Propres

Etat exprimé en **euros**	Capitaux propres clôture 30/09/2019	Affectation du résultat N-1 [1]	Apports avec effet rétroactif	Variations en cours d'exercice [2]	Capitaux propres clôture 30/09/2020
Capital social				1 000	1 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...					
Ecarts de réévaluation					
Réserve légale		100			100
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves réglementées					
Autres réserves		67 592			67 592
Report à nouveau		(97 847)		97 847	
Résultat de l'exercice				45 583	45 583
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
TOTAL		**(30 155)**		**144 429**	**114 274**

Date de l'assemblée générale

Dividendes attribués 30 155

[1] dont dividende provenant du résultat n-1 30 155

Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après affectation du résultat n-1 (30 155)

Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après apports avec effet rétroactif (30 155)

[2] Dont variation dues à des modifications de structure au cours de l'exercice

Variation des capitaux propres au cours de l'exercice hors opérations de structure 114 274

SAS CABINET SCHNEIDER
COMMISSAIRE AUX COMPTES

Ventilation du chiffre d'affaires

Etat exprimé en **euros**	**France**	**Export**	**Total**
Ventes de marchandises			
Production vendue de biens			
Production vendue de travaux			
Production vendue de services	139 188		139 188
TOTAL	**139 188**		**139 188**

SAS CABINET SCHNEIDER
COMMISSAIRE AUX COMPTES